

NI PAUVRE NI SOUMIS MIDI PYRÉNÉES

NI PAUVRE NI SOUMIS dans la rue !

Les régressions sociales auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap et malades sont légions ! C'est en effet une période noire pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité... et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics.

Inquiétude, colère et indignation face à l'annonce tout d'abord répétée, puis reportée, puis maintenue, d'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% sur 5 ans. Car **cette promesse laissera quand même les titulaires de l'AAH, en 2012 et les années suivantes, avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté¹ ! Et ne réglera pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH² !**

« Ni pauvres, ni soumis »³ renouvelle sa demande au gouvernement et au chef de l'Etat de **création d'un revenu d'existence**. Nous continuerons à nous mobiliser jusqu'à l'obtention de garanties.

Inquiétude ensuite sur la question des retraites. Le projet de loi de réforme des retraites fait l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. « Ni pauvres, ni soumis »

- déplore la non prise en compte de la situation particulière des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et de celle de leurs aidants familiaux dans le projet de loi portant réforme des retraites,
- déplore les critères très limitatifs sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.

« Ni pauvres, ni soumis » demande **le maintien de leurs droits actuels et les aménagements encore nécessaires** liés à leur condition particulière.

¹ Au 1/9/2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711, 95 €, soit **15 euros de plus** ! Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois...

² Depuis le 1er avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

NI PAUVRE NI SOUMIS MIDI PYRÉNÉES

NI PAUVRE NI SOUMIS dans la rue !

Les régressions sociales auxquelles doivent faire face les personnes en situation de handicap et malades sont légions ! C'est en effet une période noire pour les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et leurs proches. Ressources, retraites, dépendance, compensation, santé, accessibilité... et tout cela avec comme toile de fond la crise économique et sociale qui pèse sur les budgets publics.

Inquiétude, colère et indignation face à l'annonce tout d'abord répétée, puis reportée, puis maintenue, d'augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% sur 5 ans. Car **cette promesse laissera quand même les titulaires de l'AAH, en 2012 et les années suivantes, avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté⁴ ! Et ne réglera pas le problème des pensions d'invalidité, rentes Accident du Travail ou Maladies professionnelles dont le niveau est parfois inférieur à l'AAH⁵ !**

« Ni pauvres, ni soumis »⁶ renouvelle sa demande au gouvernement et au chef de l'Etat de **création d'un revenu d'existence**. Nous continuerons à nous mobiliser jusqu'à l'obtention de garanties.

Inquiétude ensuite sur la question des retraites. Le projet de loi de réforme des retraites fait l'impasse sur quinze millions de personnes atteintes de maladies chroniques. « Ni pauvres, ni soumis »

- déplore la non prise en compte de la situation particulière des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et de celle de leurs aidants familiaux dans le projet de loi portant réforme des retraites,
- déplore les critères très limitatifs sans aucune prise en compte des effets à long terme des expositions aux produits nocifs, au stress, ... retenus pour la prise en compte de la pénibilité pour l'accès à la retraite.

« Ni pauvres, ni soumis » demande **le maintien de leurs droits actuels et les aménagements encore nécessaires** liés à leur condition particulière.

⁴ Au 1/9/2010, le montant de l'AAH passe de 696,63 à 711, 95 €, soit **15 euros de plus** ! Le seuil de pauvreté est de 910 € par mois...

⁵ Depuis le 1er avril 2010, la pension d'invalidité complétée par l'Allocation Supplémentaire Invalidité est de 645,20 € / mois

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

Restons tous mobilisés

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE: L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

www.nipauvrenisoumis.org

Nous ne pouvons non plus accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU, à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc ... !

Tout cela impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Leur situation risque fortement de s'aggraver encore plus, à court et à moyen terme. « Ni pauvres, ni soumis » alerte l'ensemble des pouvoirs publics et leur demande d'être attentifs aux conséquences sociales de leurs décisions budgétaires ! **Celles-ci ne peuvent être prises uniquement sur des bases économiques : les droits fondamentaux de l'homme constituent également une obligation légale et humaine.**

« Ni pauvres, ni soumis » est dès à présent très mobilisé pour cette rentrée. Et continuera tant que ses revendications n'auront pas abouties !

Le collectif Ni pauvre, ni soumis demande urgemment au président de la République et au gouvernement :

→ **la création du revenu d'existence** : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;
→ **l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;

→ **la suppression des mesures de « régressions sociales » :**

- la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
- la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.

www.nipauvrenisoumis.org

<http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>

Dans le même état d'esprit vient de se créer un nouveau collectif interassociatif « Investir sur la solidarité », qui élargit la lutte. Il réunit une cinquantaine d'associations du champ sanitaire et social, qui tirent la sonnette d'alarme et appellent à une mobilisation citoyenne pour la solidarité.

Pour rejoindre le mouvement et signer l'appel : www.investirsurlasolidarite.org

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

Restons tous mobilisés

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE: L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

www.nipauvrenisoumis.org

Nous ne pouvons non plus accepter que de plus en plus de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes cessent ou retardent tout ou partie de leurs soins, faute d'accès à la CMU, à cause des franchises, déremboursements de médicaments, etc ... !

Tout cela impacte brutalement les personnes les plus fragilisées par leur handicap. Leur situation risque fortement de s'aggraver encore plus, à court et à moyen terme. « Ni pauvres, ni soumis » alerte l'ensemble des pouvoirs publics et leur demande d'être attentifs aux conséquences sociales de leurs décisions budgétaires ! **Celles-ci ne peuvent être prises uniquement sur des bases économiques : les droits fondamentaux de l'homme constituent également une obligation légale et humaine.**

« Ni pauvres, ni soumis » est dès à présent très mobilisé pour cette rentrée. Et continuera tant que ses revendications n'auront pas abouties !

Le collectif Ni pauvre, ni soumis demande urgemment au président de la République et au gouvernement :

→ **la création du revenu d'existence** : un revenu au moins égal au montant du SMIC. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;
→ **l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les « oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées ;

→ **la suppression des mesures de « régressions sociales » :**

- la suppression de toutes charges liées aux soins des personnes les plus fragilisées : suppression des franchises médicales, de l'augmentation du forfait hospitalier...;
- la suppression de la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes du travail, soit 720 000 personnes par an.

www.nipauvrenisoumis.org

<http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr/>

Dans le même état d'esprit vient de se créer un nouveau collectif interassociatif « Investir sur la solidarité », qui élargit la lutte. Il réunit une cinquantaine d'associations du champ sanitaire et social, qui tirent la sonnette d'alarme et appellent à une mobilisation citoyenne pour la solidarité.

Pour rejoindre le mouvement et signer l'appel : www.investirsurlasolidarite.org